

Tableau annuel d'avancement
au Grade d'Ingénieur principal

Le MAIRE de Toulouges

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux;

Vu l'avis du CT en date du 3/04/21, validant les lignes directrices de gestion

ARRÊTE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de d'INGENIEUR PRINCIPAL fixé comme suit pour l'année 2021

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M. Olivier SILVESTRE	Ingénieur territorial-Echelon 5	01/01/2021

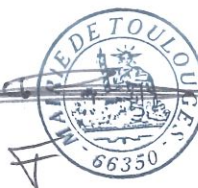
Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à TOULOUGES, le 19 mars 2021

Le Maire,

Nicolas BARTHE



Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié à l'intéressé le :